



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA GRIGONNAISE**

**SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2019**

**N°59-2019**

<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>		<b>OBJET</b>
En exercice	15	<b>FINANCES</b> Participation financière aux frais de scolarité - Commune de Nozay
Présents	13	
Votants	14	

◇ Convocation du 6 septembre 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi treize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 6 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : Mme Dominique GUICHARD, Déborah MELISSON

Procurations : Dominique GUICHARD donne pouvoir à Bénédicte LECERF-CARCOUËT

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de la commune de Nozay sollicitant une participation pour deux élèves de la commune scolarisés à l'école publique de Nozay en classe ULIS.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, vote la participation suivante :

	<b>Participation 2019 (en €)</b>
<b>Commune de Nozay</b> - Participation aux frais de scolarité de deux élèves scolarisés en classe ULIS (année scolaire 2018/2019)	1 596,44

Les crédits nécessaires sont prévus au B.P 2019 **article 657348**

Pour extrait conforme, le 14 septembre 2019

Le Maire,

**Monique JAMIN**